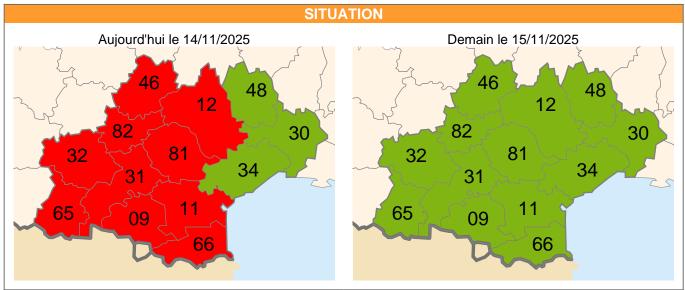


## **EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR**





Aujourd'hui le 14/11/2025			Départements		Demain le 15/11/2025		Arrêté en vigueur
O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>		O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>	
			Ariège (9)				AP du 10/08/2017
			Aude (11)				AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)				AP du 01/03/2018
			Gard (30)				AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31	1)			AP du 16/02/2024
			Gers (32)				AP du 04/08/2017
			Hérault (34)				AP du 04/08/2017
			Lot (46)				AP du 06/09/2017
			Lozère (48)				AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (6	65)			AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales	(66)			AP du 20/07/2017
			Tarn (81)				AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (8	2)			AP du 28/02/2024

<sup>\*</sup> Pour tout renseignement sur les mesures d'urgence en cas de procédure d'alerte sur un département, veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

Atmo Occitanie prévoit, pour ce vendredi 14 novembre 2025, sur une large partie de la région Occitanie un épisode de pollution aux particules en suspension (PM10) en raison de la présence de particules désertiques. La situation devrait s'améliorer pour la journée du samedi 15 novembre.

## **DESCRIPTION DU PHENOMENE:**

Depuis hier après-midi sur les Pyrénées Orientales et l'Ariège et depuis cette nuit sur les départements Ouest de la région, l'arrivée d'une masse d'air chargée en particules désertiques est à l'origine d'une hausse importante des concentrations en particules en suspension (PM10). Ce phénomène naturel devrait entrainer sur 10 départements lde la région le dépassement du seuil d'alerte. Par conséquence, la procédure d'alerte est mise en oeuvre sur tous ces départements pour la journée du vendredi 14 novembre 2025.

## **EVOLUTION:**

## **EVOLUTION:**

La masse d'air chargée en poussières désertiques devrait se dissiper demain, samedi 15 novembre, en fin matinée. Cette évolution devrait entraîner une diminution des niveaux de PM10 sur la région. Atmo Occitanie ne prévoit pas la poursuite de l'épisode de pollution demain sur ces départements.

## **RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES**

## **RECOMMANDATIONS SANITAIRES**

### Personnes vulnérables et personnes sensibles :

**Populations vulnérables**: Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

**Populations sensibles**: Personnes se reconnaissants comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Evitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.
- Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations):
  - Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air Santé (0561779444)
  - o Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort
  - o Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

## Population générale :

- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions)
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations) : prenez conseil auprès de votre pharmacien, consultez votre médecin ou consultez la permanence Air Santé (0561779444)

### RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS

Attention, du fait de la situation d'alerte, des mesures d'urgence sont également en application, pour en prendre connaissance veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

#### A la maison/travail:

- Reportez les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)

### Déplacements :

- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être

#### Secteur agricole:

• Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.

## Qualité de l'air

www.atmo-occitanie.org Contact département 11,66 : 06.85.52.83.44 - 09.69.36.89.53 Contact département 9,12,31,32,46,65,81,82 : 06.85.03.06.46 - 09.69.36.89.53

# Mesures d'urgence

http://www.ariege.gouv.fr/
http://www.aude.gouv.fr/
http://www.aveyron.gouv.fr/
http://www.haute-garonne.gouv.fr/
http://www.lot.gouv.fr/
http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/
http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/
http://www.tarn.gouv.fr/



## Effets de la pollution sur la santé

https://www.occitanie.ars.sante.fr/ ARS Occitanie Informations santé, AIR SANTÉ : 05 61 77 94 44



